

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignant-es-et-CPE-bilan-de-l-annee-de-stage.html>



Enseignant·es et CPE : bilan de l'année de stage

- Métiers - Enseignant·e du Secondaire -

Date de mise en ligne : jeudi 19 juin 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L300xH145/capture-2-2-11071.png>]

Sur la base d'une enquête à destination de l'ensemble des stagiaires enseignant-es et CPE, l'ENSFEA, accompagnée de représentantes de la [DGER](#), nous a présenté un bilan du déroulement du processus de formation 2024-2025 des futur-es néo-titulaires.

Les principales interventions des représentant-es de l'Elan commun ont porté sur les points suivants :

- **Absence pour formation** : Il est inadmissible de faire supporter aux stagiaires la responsabilité - et la charge mentale induite - de leurs "absences". Celles-ci sont liées au suivi de leur formation professionnalisante en parallèle du service qu'ils et elles doivent assurer en établissement

L'administration nous a confirmé que des moyens dédiés étaient attribués aux établissements et a bien pris note de notre alerte concernant l'incompatibilité d'assurer une partie de son service en établissement le vendredi compte tenu de l'organisation fréquente de visios faisant partie intégrante de la formation.

- **Indemnités de stage et de formation** : Il est absolument indispensable de clarifier dans une NS les modalités de calcul et de versement de ces indemnités de stage et de formation.

L'administration nous a dit étudier l'élaboration d'un document de synthèse sur le sujet.

- **Conseiller pédagogique** : Nous avons pointé la difficulté à laquelle sont confrontés les stagiaires dont le Conseiller Pédagogique n'est pas en poste sur leur établissement de stage : il y a alors un réel risque de disparité dans l'accompagnement nécessaire.

L'administration nous a avoué être en difficulté pour remplir ce qu'elle considère comme un objectif mais qui lui paraît inatteignable.

- **Accompagnement des stagiaires** : nous avons insisté sur la nécessité de rappeler à certaines directions le rôle d'accompagnement qu'elles doivent avoir auprès des stagiaires et ne pas uniquement avoir un regard d'évaluateur.

L'administration nous a dit faire régulièrement un rappel sur ce thème aux équipes de direction accueillant des stagiaires. De plus, des webinaires en direction des D1 et D2 seront prochainement organisés afin d'expliquer la fiche de service des futur-es stagiaires.

- **Explication des règles de mobilité** : Nous avons exigé une clarification dans le processus de mobilité éventuelle pour les stagiaires affecté-es sur poste pérenne.

L'administration nous a confirmé le fonctionnement suivant :

Pas de contrainte sur la nécessité de faire une DIM pour les stagiaires concerné-es : ils pourront faire vœu de mobilité au moment de la publication de la NS s'ils le souhaitent mais sans aucune obligation.

Par défaut, publication "SV" (susceptible d'être vacant) des postes occupés par ces stagiaires : cela permet d'affecter un-e titulaire si le poste se libère.

- Note de service cadrant le déroulement de l'année de stage : Nous avons pointé le décalage dans le temps entre la date de publication de cette NS et les dates de publications des résultats des concours.

L'administration nous a dit ne pas être en capacité de publier cette NS avant la mi-juillet

En conclusion, et en marge de ce groupe de travail, l'Élan commun a rappelé son exigence que le ministère fasse un appel aussi large que possible aux collègues positionné·es sur les listes complémentaires des concours de la session 2025. Nous exigeons par ailleurs une transparence totale sur ces recours aux listes complémentaires

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH90/logo_elan_en_commun_avec_signature-02-3-df1d7.png